





## DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS

**Documents nécessaires à l'inscription :** Tout dossier incomplet ne sera pas validé.

- 1) Formulaire d'inscription dûment rempli
- 2) La photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- 3) Deux photos d'identité
- 4) Le règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Centre culturel de Chine (**pas de CB**)  
*Les chèques ne seront pas encaissés avant la troisième semaine des cours.*
- 5) L'attestation d'assurance extrascolaire pour les élèves non majeurs.

### Sessions d'inscription :

**Du 3 au 22 juin :** du lundi au samedi 10h-12h30/14h-18h

**Du 24 juin au 12 juillet :** du lundi au vendredi 10h-12h30/14h-18h

**Du 19 août au 20 septembre** du lundi au vendredi 10h-12h30/14h-18h

**Du 23 septembre au 28 septembre :** du lundi au samedi 10h-12h30/14h-18h

### Frais d'inscription :

#### Cours de langue chinoise

##### ▪ Cours de 1h30/semaine (45h/an) :

**Tarif adulte :** 452€ / **Tarif étudiant :** 412€ / **Tarif enfant :** « -14 ans » : 384€

*Autres réductions :*

- 30% sur le 2ème cours de langue le moins cher pour la même personne
- 10% sur le cours de langue le moins cher pour un membre d'un même livret de famille

##### ▪ Cours intensif de 3h/semaine (90h/an) :

**Tarif plein :** 769€ / **Tarif étudiant** (sur présentation d'un justificatif) : 702€

- **CPF :** 50€ de frais de dossier seront demandés pour les inscriptions financées par l'entreprise.

#### Cours et ateliers de culture chinoise (cours adultes)

- Cours de calligraphie et de peinture chinoises : 19 séances/an : 635€
- Atelier du patrimoine de la calligraphie et de la peinture : 8 séances de 4,5 heures : 550€
- Atelier Art de la santé (30 séances/an) : 527€
- Atelier de la musique chinoise (10 séances/trimestre) : 216€
  - 50% pour les -14 ans et -30% pour les -26 ans
- Atelier de la cérémonie du thé (8 séances) : 142€
- Atelier de Go (10 séances/trimestre) : 216€
- Cours des Arts et Civilisation (12 séances/an) : 200€

### Remboursement :

- **En cas d'abandon,** le Centre Culturel de Chine ne procédera au remboursement que durant les deux premières semaines de la rentrée. Il est donc obligatoire de nous faire part de votre souhait d'annulation par écrit avant la fin de la deuxième semaine de cours.